



document provisoire

Plan Rhône

CAHIER N° 6 : TOURISME

Assurer à partir du fleuve et de ses berges le développement d'un tourisme de qualité exploitant au mieux les potentialités des espaces naturels et du patrimoine historique et culturel

sommaire

DÉVELOPPER UN TOURISME DE QUALITÉ

6

INTRODUCTION

6/1

document provisoire

6

PROGRAMME D'INTERVENTION

6/2

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES RIVERAINS

ET VALORISER LES TERRITOIRES PAR UN TOURISME DE QUALITÉ

- >le développement du tourisme autour des potentialités du patrimoine naturel et paysager
- >le développement d'une culture du fleuve Rhône
- >le développement durable de l'activité touristique repose sur la protection volontariste de son environnement
- >les activités de loisirs
- >le tourisme fluvial
- >la qualité de l'offre d'hébergement et de produits touristiques
- >des actions de promotion touristiques ciblées
- >l'amélioration du niveau de formation des professionnels
- >la mise en œuvre des actions de son volet tourisme est de nature à contribuer à la réussite des autres priorités développées par le plan Rhône comme par exemple la réappropriation du fleuve par la population

6/3

DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS STRUCTURANTES SUR ET LE LONG DU FLEUVE

- >la réalisation d'infrastructures
- >la mise en œuvre de la véloroute du Léman à la Méditerranée
- >la promotion de la culture du Rhône
- >la mise en réseau des trois comités régionaux de tourisme et de l'ensemble des comités départementaux du tourisme concernés par le fleuve
- >l'expérimentation d'un circuit itinérant



Introduction

6/1

Le Rhône est d'abord un des principaux axes national et européen de circulation pour d'innombrables usagers et notamment de touristes français et étrangers. Ils bénéficient à ce titre de grandes infrastructures de transports, notamment sur fréquentées lors des grandes migrations touristiques. Ensuite, le tourisme est une activité humaine et économique majeure pour les territoires riverains du Rhône. Beaucoup de communes disposent d'un patrimoine historique et culturel exceptionnel, alors que l'heureuse diversité de ses territoires ruraux et de moyenne montagne favorise diverses formes de tourisme, essentielles pour la pérennisation des activités économiques de sa population.

Contrairement cependant à d'autres thématiques du plan Rhône, le volet tourisme n'en est qu'au stade des prémices d'une prise en considération interrégionale Sud-Est autour du thème du fleuve Rhône. Le tourisme est un secteur, par ailleurs, largement décentralisé et relève notamment pour l'aménagement et la promotion touristique de la compétence des départements et des régions*. Les actions préconisées seront donc conduites en concertation et cohérence avec les politiques menées par les territoires, départements et régions.

La région Rhône-Alpes a décidé d'élaborer en 2006 un plan régional de développement touristique faisant apparaître sa stratégie et ses priorités. Son positionnement dans le cadre du Plan Rhône prend donc naturellement en compte cet élément qui donnera lieu à débat et délibération de l'exécutif fin 2006.

La région PACA finalise, quant à elle, son Schéma Régional de développement touristique 2006-2010 qui sera présenté au vote des élus début 2006 avec pour axes stratégiques :

- renforcer la compétitivité et l'attractivité de la destination ;
- faire de PACA une région pour tous et la région du tourisme durable ;

- favoriser le développement de l'économie touristique et la création d'emplois.

Pour faire du fleuve Rhône une destination touristique, ce sixième volet du Plan Rhône doit ainsi **afficher une ambition à la hauteur** :

- d'un des premiers secteurs d'activité porteurs de développement économique pérenne et d'emploi. A titre d'exemple, selon VNF, les retombées économiques du seul tourisme fluvial sur l'axe Rhône-Saône étaient estimées à 60 M€ en 2003.
- de l'impératif de retenir les touristes de passage et de réduire ainsi le poids relatif de la fonction transit de l'axe au bénéfice de sa fonction structurante ;
- des exigences des populations et des territoires riverains du fleuve, riches de leur diversité et notamment d'un patrimoine historique et culturel exceptionnels ;
- de l'irrigation nécessaire de l'ensemble du Sud-Est, à partir de la colonne vertébrale rhodanienne, en valorisant tous les atouts naturels, patrimoniaux et culturels ;
- de la préservation et la défense d'un environnement fragilisé, qui sont une des conditions essentielles pour un tourisme durable et de qualité.

Avec pour fils conducteurs :

- une accessibilité diversifiée au fleuve : développement des modes de déplacements doux, du tourisme et des loisirs fluviaux ;
- une mise en réseau des patrimoines naturels, historiques et culturels des activités nautiques, sportives et de loisirs ;
- une appropriation locale du développement économique du tourisme pour un maintien et un développement de l'emploi et des services ;
- une labellisation des équipements, hébergements et produits touristiques ;
- une promotion touristique coordonnée des comités régionaux du Tourisme et comités départementaux du Tourisme concernés.

* Il faut souligner que ce secteur, mis en œuvre par de multiples acteurs publics et privés, n'obéit pas aux logiques de développement et d'intervention habituels, dans la mesure où sa réussite ne se mesure que par une incessante recherche d'adéquation entre l'offre et la demande évolutive des clientèles touristiques.

Compte tenu des particularités du volet tourisme, l'objet et l'intérêt de ce CIACT sont de pouvoir jeter les bases d'une coopération interrégionale et européenne en l'inscrivant dans la durée, avant de pouvoir arrêter un document de programmation au terme de réflexions abouties, à l'exception de certaines actions structurantes suffisamment avancées pour passer au stade opérationnel.

Développement d'un tourisme de qualité

Améliorer le cadre de vie des riverains et valoriser les territoires par un tourisme de qualité

A partir de l'inventaire et de l'exploitation des études existantes, de la connaissance du terrain par les opérateurs, les partenaires dégageront des enjeux et problématiques pour une vision partagée par l'ensemble des acteurs publics et privés d'un tourisme de qualité, en vue de hiérarchiser les actions à mener et identifier les faiblesses et marges de progrès à combler.

Un schéma de cohérence globale définissant de projet interrégional et européen pourra alors être élaboré, afin de déterminer une programmation pluriannuelle d'actions.

Ce schéma abordera tous les éléments constitutifs de l'offre de la vallée du Rhône, tels que :

le développement du tourisme autour des potentialités du patrimoine naturel et paysager

Valoriser la restauration écologique

Le programme décennal de restauration hydraulique et écologique du fleuve Rhône vise à la restauration d'une meilleure qualité écologique sur six secteurs prioritaires : le secteur du Haut Rhône, le site de Miribel-Jonage, le site de Pierre-Bénite, le site de Péage de Roussillon, le site de Montélimar et le site de Donzère-Mondragon (Volet 3 : préservation de la ressource et biodiversité). D'autres sites, non prioritaires dans le programme décennal, font également l'objet d'aménagements portés par les collectivités et participent à l'amélioration globale de la qualité écologique du Rhône.

La restauration fonctionnelle des tronçons court-circuités du Rhône et des

lônes d'accompagnement offre de nouveaux espaces de découverte et de loisirs qui constituent, avec les espaces naturels sensibles, les zones Natura 2000 et les réserves naturelles (marais de Lavours, île du Beurre, île de la Platière...), un réseau présent sur l'ensemble du fleuve. Au-delà de leur intérêt en termes d'observation du milieu naturel, ces espaces représentent un atout considérable pour la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement, pour la découverte du fleuve et pour sa réappropriation par les riverains et usagers. L'organisation en réseau de ces espaces naturels de qualité permettrait de faire émerger un véritable parcours de découverte et de compréhension du fonctionnement du patrimoine naturel que constitue le fleuve Rhône.

Valoriser le patrimoine piscicole

Le plan Migrateur a été mis en place sur le fleuve Rhône en vue de la conservation des espèces migratrices amphihalins par l'amélioration de la qualité de l'eau, des berges et des populations piscicoles, l'étude de la réintroduction d'espèces et surtout, l'amélioration des conditions de circulation, notamment au niveau des aménagements hydro-électriques.

Le développement, voire le retour sur certains tronçons, des espèces migratrices (amphihalins et autres espèces) autorise, sous certaines conditions, la promotion des activités de pêche sportive ou de loisir. Des actions de communication sont actuellement prévues dans le cadre du Plan migrateur. Des aménagements spécifiques à la cette activité pourraient être mieux intégrés dans les futurs projets d'aménagement des berges du fleuve et de ses espaces naturels d'accompagnement.

Valoriser le patrimoine paysager agricole

Des Alpes à la Camargue, les paysages bordant les berges du Rhône sont très variés et à de nombreux endroits,

6/2



6/2

remarquables, notamment par les vergers et vignobles qui longent le fleuve. Une première étude des éléments constitutifs des paysages rhodaniens a été menée par l'antenne Méditerranée de l'Ecole nationale du paysage, qui devrait permettre, à terme et étendue à l'ensemble du fleuve, une meilleure préservation et valorisation de ces paysages. Une entrée à approfondir dans ce domaine pourrait être la mise en valeur du territoire par une approche croisée et thématique, s'appuyant sur les éléments culturels et paysagers associés à une spécificité agricole reconnue.

Le développement d'une culture du fleuve Rhône

Mieux connaître les enjeux du fleuve pour développer et diffuser une culture Rhône. L'objectif de réappropriation sociale et culturelle du Rhône implique de mieux connaître les relations socio-culturelles existant entre les riverains, les pratiquants et les gestionnaires du fleuve, ce qui, à son tour, implique l'observation et l'analyse des usages et représentations du fleuve Rhône pour chacun des acteurs. Le suivi socio-économique mis en place sur le site du Haut-Rhône dans le cadre du programme décennal de restauration hydraulique et écologique du fleuve Rhône constitue une première proposition méthodologique d'étude, dont le transfert aux autres secteurs du fleuve reste à mettre en œuvre.

Mettre en réseau des structures travaillant autour du fleuve Rhône. Le Réseau Rhône, actuellement animé par la Maison du Fleuve Rhône, est une première étape de mise en réseau des structures intervenant sur le fleuve. Elle pourrait être renforcée sur l'ensemble du cours d'eau, de la Suisse à la Méditerranée (Musée du Léman ; Maison du Haut-Rhône ; Escale Haut-Rhône ; Symalim ; Maison du Fleuve Rhône ; la création de ressources documentaires partagées (site web ; publications ;

expositions...) pourrait être un premier enjeu de cette mise en réseau.

- Mise en réseau des offres et projets touristiques et de loisirs

Au-delà de l'organisation de calendriers communs, il s'agit de pouvoir proposer des parcours d'animations et d'activités touristiques et/ou culturelles autour des richesses patrimoniales rhodaniennes. Le projet «Saison des patrimoines rhodaniens», porté par la Maison du Fleuve Rhône, permettra d'évaluer le potentiel de ce type de démarche.

Par ailleurs, un premier parcours culturel potentiel est aujourd'hui clairement identifié autour de l'histoire de la navigation rhodanienne : touage pour le remorquage des convois (Valence) ; bacs à traîlle ; voiles latines des lacs alpins ; batellerie de halage (Serrières)...

Le développement durable de l'activité touristique repose sur la protection volontariste de son environnement

- développement d'actions visant à respecter les contraintes environnementales ;
- priorité aux opérations utilisant des techniques, matériaux naturels et énergies renouvelables ;
- mise en œuvre d'un tourisme maîtrisé notamment dans les espaces naturels, PNR, etc.

Les activités de loisirs

La valorisation du fleuve Rhône par les activités nautiques et terrestres doit être appréhendée de façon globale, en n'omettant pas d'intégrer les activités récréatives et sportives. Un des objectifs pourrait être d'élaborer un schéma de cohérence pour favoriser le maintien des activités existantes et d'en assurer le développement par un maillage d'équipements le long du fleuve.

Ce schéma, réalisé en étroite collaboration avec les collectivités concernées, aurait pour but de permettre d'appréhender l'existant et ses

Développement d'un tourisme de qualité

fonctionnalités, pour faire émerger des propositions assurant une meilleure qualité de service des activités existantes et d'aménagements de nouveaux équipements. Ces aménagements participeront également à l'amélioration du cadre de vie des riverains tout en favorisant le tourisme de proximité.

Le tourisme fluvial

En sus des propositions de l'objectif 5 de ce plan, communes au transport et au tourisme, sera étudiée la faisabilité d'accélérer la remise en navigabilité de certains secteurs comme le Haut-Rhône et de l'agglomération lyonnaise (réalisation des écluses de Jonage et de Cusset, aménagement du chenal de navigation entre le pont Poincaré et le barrage de Jons). Le développement de la plaisance sera favorisé par l'augmentation de haltes nautiques, le confortement des ports existants, ainsi que la création de nouveaux ports si utile. Un effort particulier sera apporté à l'amélioration de l'accueil et des services non seulement aux paquebots fluviaux et des péniches hôtels, mais aussi à la plaisance par l'adaptation des politiques d'accompagnement à la demande des opérateurs et usagers, des mesures en matière de formation, d'information-promotion.... Des navettes entre les rives pour visiter des sites remarquables sont également susceptibles de participer à cette réappropriation du fleuve et de ses berges.

Plus généralement, il conviendra d'actualiser le schéma Rhône-Saône de VNF et de se doter d'un observatoire interrégional Sud-Est du tourisme fluvial.

La qualité de l'offre d'hébergement et de produits touristiques

Seront d'abord soutenus les projets participant à une nécessaire valorisation des différents types d'hébergements (hôtellerie, hôtellerie de plein air,

meublés touristiques et chambres d'hôtes, villages de vacances...).

Les opérations s'inscrivant dans la démarche nationale du Plan Qualité France seront prioritaires, ainsi que celles adhérant à la marque nationale "Tourisme et Handicap", afin de pouvoir mieux accueillir toutes les clientèles, y compris en situation de handicap.

Par ailleurs, des réflexions seront favorisées pour créer en cas de besoin des lignes d'hébergements et produits spécifiques, lesquels favorisent un allongement des séjours.

Des actions de promotion touristique ciblées

Celles-ci devront être conduites afin de valoriser cette palette d'offre. En retour, celles-ci favoriseront la définition d'une véritable image de marque, dont ne bénéficie pas actuellement la vallée du Rhône. Leur visibilité sera primordiale pour contribuer à pallier notamment les effets d'une meilleure fluidité des infrastructures de transport, afin de susciter et d'augmenter la durée des séjours pour les touristes et notamment les clientèles de passage. La qualité du réseau d'infrastructures de transport-tous modes- pour l'accès au fleuve sera déterminante pour la réussite de cette ambition (ex réhabilitation RN86, mesures capacitaires).

L'amélioration du niveau de formation des professionnels

La proposition de développement des métiers liés au fleuve contenue dans le volet 5 du plan Rhône mérite une attention toute particulière. Les professionnels du tourisme doivent avoir toute leur place dans ces actions de formation, d'autant que celles-ci participent à la qualification de l'offre.



6/2

Enfin, la mise en œuvre des actions de son volet tourisme est de nature à contribuer à la réussite des autres priorités développées par le plan Rhône, comme par exemple la réappropriation du fleuve par la population

Les vacances sont en effet un moment privilégié, y compris en terme d'écoute et d'ouverture aux actions pédagogiques et expérimentales.

Eu égard à cette dimension du tourisme, des actions innovantes devront être conduites pour mieux identifier les politiques et actions menées notamment en matière de prévention des risques, de défense de l'environnement et de requalification paysagère du fleuve et de ses berges. Elles seront développées non seulement pour participer à la visibilité des opérations menées, mais aussi parce que la "mise en tourisme" des réalisations humaines faites en ces domaines peuvent représenter des lieux de tourisme intéressants et porteurs.

6/3

Développer des activités structurantes sur et le long du fleuve

Comme introduit en préambule, un certain nombre d'actions fédératrices connaissent d'ores et déjà un état d'avancement suffisant pour envisager leur mise en œuvre. Il convient de les faire passer au stade opérationnel, afin d'enclencher de la manière la plus tangible la démarche de coopération interrégionale.

Peuvent être retenues notamment :

La réalisation d'infrastructures et d'équipements de la voie navigable, ou de mesures d'exploitation (récupération des eaux usées, bois flottants,...) indispensables à la fois au transport de marchandises et au tourisme fluvial. Les actions à mener sont énoncées dans le volet 5 du plan Rhône. Il convient d'y rajouter la nécessaire mise en réseau des bases de loisirs et autres ports de plaisance.

La mise en œuvre de la véloroute du Léman à la Méditerranée (Suisse - France). Elle constitue un équipement structurant potentiellement important, à l'interface entre les utilisateurs du fleuve dont les plaisanciers, et les activités terrestres dont les excursionnistes. Cet équipement, qui devra s'inscrire complètement dans une logique de développement durable (cheminement doux), est un vecteur d'image très positif, qui pourra générer en outre une économie non négligeable. La région Rhône-Alpes et la CNR ont d'ores et déjà défini un cadre global et concret pour sa réalisation.

Développement d'un tourisme de qualité

La promotion de la culture du Rhône, en valorisant le "réseau Rhône", animé par la Maison du fleuve Rhône (GIVORS) et le Musée du Léman (Nyon-Vaud).

L'organisation d'un calendrier commun des manifestations liées au Rhône, dont les fêtes nautiques rhodaniennes.

La mise en réseau des trois comités régionaux de tourisme et de l'ensemble des comités départementaux du tourisme concernés par le fleuve.

La diversité des démarches et promotions locales ne facilite pas la lisibilité de l'offre touristique, alors que le fleuve Rhône pourrait la colonne vertébrale du tourisme dans le Sud-Est.

L'expérimentation en 2006 ou 2007 d'un circuit itinérant dans le cadre des projets vie - ville - vacances pouvant mettre en liaison différentes bases UCPA (ou autres) par l'intermédiaire du fleuve.

